

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « La
joie de vivre »**
3, allée Fernand Raynaud 83400 HYÈRES
Chez le Président Monsieur MARTIN Alain
asl.joiedevivre@orange.fr
<https://www.asl-jdv.fr>
06 78 92 59 93

Hyères, le 7 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons enfin pu nous réunir en assemblée. **36** colotis étaient présents et **16** pouvoirs dont **7** avec consignes de vote ont été donnés, **10** votes par correspondance ont été reçus. Soit **un total de 62** colotis valablement représentés et **28** absents ainsi qu'en fait foi la liste de présence. Ils représentent **62** voix pour les **90** lots.

Nous remercions les nouveaux arrivants de leur présence.

Nous rappelons aux absents qu'ils avaient la possibilité de s'exprimer en donnant leur pouvoir avec ou sans consignes de votes ou de voter par correspondance.

Notre compte de résultats de l'exercice 2021 et notre budget 2022 ainsi que la reconstitution de notre réserve financière ont été approuvés

Nous allons pouvoir entreprendre les travaux de Défense de la Forêt Contre les Incendies dans la bande des 50 m qui part de l'extrémité de l'allée Fernand Raynaud et aboutit place Charlie Chaplin.

Concernant le financement de tous les travaux prévus, nous avons conscience que certains d'entre vous peuvent éprouver des difficultés financières pour honorer le versement total de 448 €. Nous proposons à ces personnes d'étaler les versements sur l'année en plusieurs fois selon un échéancier contractuel. Elles devront prendre contact avec le trésorier, **M. Rouzier** pour établir ensemble l'échéancier et le montant des versements.

Pour les autres colotis, l'appel de fonds de 118 € concernant les travaux DFCI devra être versé avant fin février. La cotisation 250€ et l'appel de fonds pour la reconstitution de la réserve financière 80 € devront être versés au plus tard le 30 juin 2022.

Les nouveaux membres du syndicat/bureau ont été élus. Il s'agit de MM. **Martin, Miara, Mouttet, Rouzier et Tahon**. Nous remercions **Mme Bruschini, et MM. Doumas, Chautard et Lécuyer** de leur implication pendant de nombreuses années et notamment lors de la période la plus critique qu'a vécu notre ASL.

Lors de l'AGE, nous avons eu un long débat sur le sujet de la cession de la parcelle CV197 Bd du Général Koenig. La résolution a été votée favorablement. Elle concernait votre accord pour engager avec les autorités publiques les négociations sur **les modalités de la cession**.

Il en est de même de la résolution concernant la possibilité de faire appel à un administrateur de biens civil. Les enjeux de cette résolution ont largement été exposés dans les loti-infos et lors de la précédente AGO/AGE de 2019. Nous ne reviendrons pas dessus.

Les nouvelles possibilités de votes rendent plus complexes les dépouillements des résolutions. C'est pourquoi pour certaines résolutions nous avons détaillés les résultats. Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les noms n'apparaîtront pas dans les documents stockés sur le site internet <https://www.asl-jdv.fr>.

Merci de conserver les originaux qui vous seront diffusés par courriel.

Cordialement. Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL La joie de vivre, le Pdt A. Martin.